

Demande du Distributeur relative à l'intégration de quatre nouvelles lignes à 25 kV sur le réseau de distribution à la suite de l'ajout de capacité au poste de Saint-Georges

---

### **AFFIRMATION SOLENNELLE**

Je, soussigné, **GAÉTAN DAIGNEAULT**, chef – Expertise technique de réseau pour la division Hydro-Québec Distribution, au 2, Complexe Desjardins, 15<sup>e</sup> étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La demande d'autorisation pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs du Distributeur dans le présent dossier a été préparée sous ma supervision et mon contrôle ;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits allégués dans la présente demande ;
3. Tous les faits relatifs à la planification et à la réalisation des travaux du Distributeur allégués dans ladite demande d'autorisation sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, Québec,  
le 11 juin 2015

  
GAÉTAN DAIGNEAULT

Déclaré solennellement devant moi,  
à Montréal, Québec, le 11 juin 2015



Hélène Lacoste #150462  
Commissaire à l'assermentation pour  
tous les districts judiciaires du Québec

